



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 44 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

74_DS DEN direction des services départementaux de l'éducation nationale

Arrêté N °2014244-0003 - Subdélégation de signature du directeur académique des services de l'éducation nationale à la secrétaire générale

1



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014244-0003

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 01 Septembre 2014

74_DS DEN direction des services départementaux de l'éducation nationale

Subdélégation de signature du directeur
académique des services de l'éducation
nationale à la secrétaire générale

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Secrétariat Général
Références: SG/AA

Annecy, le 01 septembre 2014

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ N° 2014244-0003
relatif à la subdélégation de signature du directeur académique des services de l'éducation nationale à la secrétaire générale

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'État,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19, R 222-19-1, R 222-19-2, R 222-19-3, R 222-20-1, R 222-24, R 222-25, R 222-36-1 à R 222-36-3,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU l'arrêté préfectoral n°2012343-0003 du 08 décembre 2012 donnant délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie

VU l'arrêté ministériel du 05 août 2014 nommant Mme Anne ACLOQUE, attachée principale de l'État, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019,

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, M. Christian BOVIER, directeur académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant M. le recteur de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie sur les décisions suivantes :

ENSEIGNEMENT PRIVE :

- Liquidation des traitements des maîtres agréés et auxiliaires des établissements sous contrat,
- Récépissés et courriers concernant les déclarations d'ouverture d'établissements et de changement de direction,
- Avenants aux contrats d'association et contrats simples,
- Tout courrier de transmission aux établissements et au mandataire légal.

ACCIDENTS DE SERVICE DES PERSONNELS DU PREMIER DEGRE :

- Transmission au rectorat, ministère de l'éducation nationale et avocats,
- Arrêtés d'indemnisation,
- Courriers et arrêtés relatifs aux rentes viagères.

IMDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (I.R.L):

- Circulaire aux maires relative à l'envoi des notices individuelles des instituteurs,
- Instruction des dossiers individuels et de tous les recours gracieux ou contentieux s'y rapportant,
- Signature de tout document lié à l'I.R.L à destination des communes.

ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PUBLICS :

- Les lettres d'avis aux maires relatives à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles et publics.

Article 2 : Mme La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Christian BOVIER